



HERVE NOVELLI
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU TOURISME, DES SERVICES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.economie.gouv.fr>

Paris, le 25 septembre 2009
N° 822

Hervé NOVELLI a rencontré Meglena KUNEVA Commissaire européenne chargée de la protection des consommateurs

Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation a rencontré Mme KUNEVA afin de faire un point sur la politique de protection des consommateurs en Europe.

Il a rappelé l'attachement de la France à un niveau de protection élevé du consommateur. La France prendra toute sa part aux négociations à venir concernant **la proposition de directive sur les droits des consommateurs**, présentée par la Commission européenne le 8 octobre 2008, qui révisé une grande partie de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs en matière de formation et d'exécution des contrats.

La proposition de directive est fondée sur le principe de pleine harmonisation ou « harmonisation maximale » qui interdit aux Etats membres d'introduire ou de maintenir dans le domaine coordonné par la future directive de nouvelles règles nationales plus protectrices pour le consommateur.

L'objectif recherché par la Commission est de parvenir à un meilleur fonctionnement du marché intérieur, notamment le développement des achats internet transfrontaliers. Hervé NOVELLI a plaidé vigoureusement auprès de Mme KUNEVA pour une approche prudente et pragmatique du principe de pleine harmonisation afin qu'il n'aboutisse pas à une diminution de la protection des consommateurs français.

Hervé NOVELLI a invité la Commissaire KUNEVA à participer aux **Assises de la Consommation le 26 octobre prochain**.

Ces Assises auront pour objectif d'établir les fondements d'un nouveau schéma d'ensemble de la politique de consommation pour mieux articuler intérêts économiques, attentes des consommateurs et aspirations à des modes de consommation nouveaux.

Quatre thèmes seront abordés durant ces Assises :

- L'évolution actuelle du modèle de consommation des Français;
- Les moyens de renforcer les associations et les institutions chargées de la protection du consommateur ;
- Les domaines prioritaires d'amélioration de la protection des consommateurs et d'adaptation du droit national ou communautaire en la matière ;
- le renforcement de la relation de confiance entre consommateurs et entreprises.



Hervé NOVELLI a souhaité aborder la question des **frais bancaires**, à la suite de la publication par la Commission le 22 septembre d'un rapport qui affirmait, concernant la France, que :

- les frais bancaires étaient tous élevés, qu'il s'agisse de la gestion du compte ou de la carte de crédit, avec de fortes variations dans les coûts de gestion.

- les tarifs bancaires étaient jugés complexes et opaques, avec une probable corrélation entre les prix et la complexité/l'opacité des tarifs.

Le Ministre a informé Mme KUNEVA de l'action du Gouvernement français pour renforcer la qualité du service offert par les banques nationales aux consommateurs :

- La publication par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes d'un baromètre semestriel des plaintes des consommateurs qui indique qu'au deuxième semestre 2009 le secteur bancaire connaît en effet une augmentation sensible (+ 15,1%).
- Les dispositions législatives et réglementaires prises depuis deux ans et contrôlées par la DGCCRF: l'obligation d'une convention de gestion de compte de dépôt et l'envoi d'un récapitulatif de l'ensemble des frais se rapportant à la gestion d'un compte de dépôt.
- Enfin, un accord trouvé au sein du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a pour objectif de faciliter la mobilité bancaire en déchargeant le client de la gestion des prélèvements automatiques lors des changements de compte. Aujourd'hui, 40 réseaux bancaires sur 72 font déjà appel à des structures remplaçant le client dans ces démarches.

Le Gouvernement français examinera les suites qui pourraient être données à ce rapport, en s'assurant de la juste comparaison entre les services et pratiques mentionnés entre les différents pays européens. **Les Assises de la consommation permettront en particulier d'aborder cette question.**

Contact presse :

Cabinet de Hervé NOVELLI - Aurore LONGUET : 01 53 18 46 35

Aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr